



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 35_CC_2026_CCDS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE, Benjamin ZULEMARO.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET
Albert Franck SAMUELS à Stelly FERNAND LAURENCIN.

Absente excusée :

Micheline ANTOINETTE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 suite aux résultats de clôture du précédent rapport.

Le besoin de financement de la section d'investissement ressort comme suit :

Résultat d'investissement reporté (001)	2 449 513,53 €
Solde de l'exercice	2 039 930,88 €
Solde des RAR d'investissement	-6 748 493,85 €
Besoin de financement	-2 259 049,44 €

Sur ces bases, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 259 049,44 €
---	-----------------------

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 048 742,08 €
001 - Résultat d'investissement reporté	4 489 444,41 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 259 049,44 €
--	----------------

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 048 742,08 €
001 - Résultat d'investissement reporté	4 489 444,41 € »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 avril 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

À la majorité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	2 259 049,44 €
--	----------------

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté	5 048 742,08 €
001 - Résultat d'investissement reporté	4 489 444,41 €

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 30

Pour : 29

Contre : 00

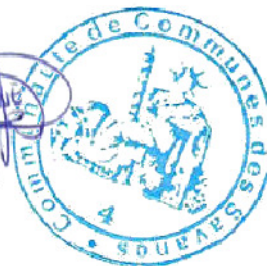
Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260506-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026